



Municipalité de Crabtree

# AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :**

**AVIS ANNONÇANT UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS DE LA CONSULTATION RELATIVE AU PROJET DE RÈGLEMENT 99-044-36 AYANT POUR EFFET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 99-044.**

Aux personnes intéressées par le projet de règlement modifiant le règlement de zonage 99-044.

1. Lors d'une séance régulière du 16 juin 2014, le Conseil municipal a adopté un projet de règlement modifiant le règlement de zonage 99-044.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 4 août 2014 à la salle du Conseil municipal, au 111, 4<sup>e</sup> Avenue à Crabtree, à 19 h. L'objet de cette assemblée est aux fins de consultation du projet de règlement 99-044-36 modifiant le règlement de zonage 99-044.

La modification du règlement de zonage 99-044 consiste à abroger et remplacer l'article 6.3 afin d'augmenter la hauteur des bâtiments accessoires à 5,5 mètres.

3. Qu'au cours de cette assemblée publique, monsieur le maire expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
4. Que le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, au 111, 4<sup>e</sup> Avenue à Crabtree du lundi au vendredi entre 8 h 30 et 12 h 00 et entre 13 h 00 et 16 h 30..

Le projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Donné à Crabtree ce, 25 juin 2014

**Pierre Rondeau**

.....  
Secrétaire-trésorier

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

**Pierre Rondeau**

Je soussigné(e), .....  
Nom  
secrétaire-trésorier de la municipalité de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 25 juin 2014 entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 25 juin 2014

*Pierre Rondeau*  
.....